



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq

Le Vingt Quatre Février à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE.
M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme PÉRICHON.
M. HUSSON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE
CONVOCAION
2025**

**DATE D'AFFICHAGE
2025**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 14
VOTANTS : 18**

Excusés :

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Monsieur de CHABANNES,
- Mme JEUNE, pouvoir à Madame CHERVIN,
- M. TALABARD, pouvoir à Monsieur BOUCHET,
- Mme Annie MINARD de CHABANNES, pouvoir à Madame AUBIN.

Absents :

- Mme MOUILLÈRE,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**OBJET :
REQUALIFICATION
FRICHE
CHARONDIÈRE
FONDS VERT.**

Monsieur le Maire explique que suite à la remise du Cabinet d'études SAFEGE missionné par l'EPF-SMAF AUVERGNE, ce dernier a rendu un plan de gestion qui est un outil permettant d'établir les différents scénarios de dépollution. Cet outil est utilisé dans le cadre de la réhabilitation de site lorsqu'il est possible d'agir à la fois sur l'état des milieux et également sur les usages futurs.

Aussi ce rapport a permis d'évaluer le montant des travaux de dépollution qui s'élève à 2 078 000 euros HT.

Initialement les travaux de pollution avaient été estimés à 780 000 €.

Afin de financer ces travaux de dépollution supérieurs à ceux estimés, Monsieur le Maire propose de demander un complément fonds vert requalification friche sur les 1 378 000 € restants soit un montant de 30 % du total, selon le plan de financement :

- | | |
|------------------|----------------|
| - Fonds vert 2 : | 413 400 € 30 % |
| - Fonds vert 1 : | 102 410 € |

- Autofinancement :	1 562 190 €
Total	2 078 000 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer la demande de fonds vert sur les travaux de dépollution supplémentaires et à signer les conventions de financement.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 16 MAI 2025

Publié ou Notifié

le : 25 FEV. 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

